

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2026

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 29 (Rect)

AMENDEMENT

présenté par
M. Viry

ARTICLE 9

Compléter la première phrase de l'alinéa 16 par les mots :

« ou de l'article L. 333-2-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, visant à tirer, à l'article L. 132-2 du code du sport, les conséquences de la modification de l'article L. 333-2-1 prévue par l'article 6 de la proposition de loi.